

L'Assemblée nationale décide de ficher tous les Français

16 décembre 2011 / Ligue des droits de l'homme - Syndicat des avocats de France - Syndicat de la magistrature

L'Assemblée nationale a voté en faveur de la création d'un fichier centralisé des cartes d'identité avec puce électronique.

Alors que le Sénat l'avait supprimée, la majorité présidentielle de l'Assemblée nationale, toujours aux ordres du pouvoir exécutif, a, par un amendement, **le 13 décembre** rétabli une disposition qui autorise la création d'un fichier centralisé des nouvelles cartes d'identité dotées de puces électroniques.

A terme, l'ensemble de la population française verra donc ses données biographiques et biométriques d'identité (état civil, adresse, taille, couleur des yeux, empreintes digitales, photographie) fichées au ministère de l'Intérieur. Une disposition démesurée et dangereuse pour les libertés publiques, unique dans les pays démocratiques et qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives.

Ce choix, sans justification raisonnable, est dans la continuité de la politique de surveillance généralisée des citoyens menée par les gouvernements de droite successifs qui, en moins de dix

ans, ont fait voter pas moins de 42 lois sécuritaires et doublé le nombre de fichiers de police.

Nous ne pouvons accepter cette politique de fuite en avant irrationnelle et nous militerons pour l'abrogation de cette disposition autoritaire.

Source : [Ligue des droits de l'homme](#)

Lire aussi : *[Un million de Français fichés génétiquement](#)*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-Assemblee-nationale-decide-de>